



Déclaration d'ouverture d'un chantier sur la voie publique

L'autorisation de voirie doit être formulée 15 jours avant le début des travaux

Je soussigné(e) : NOM..... PRENOM

Entreprise :

Adresse :

Telephone :/...../...../...../..... Adresse mail :

N° SIRET :

Sollicite pour le compte de :

L'autorisation d'effectuer les travaux suivants :

*Si ouverture de tranchée, accord technique n° (à joindre obligatoirement)

*Si réfection de toiture, modification de façade, ravalement, DP n° (à joindre obligatoirement)

Adresse du chantier/déménagement :

Date de début : / / Date de fin : / /

Demande de stationnement :

Avec arrêté (Neutralisation de stationnement matérialisé, gêne de circulation, rue barrée)

Pose de panneaux stationnement interdit à réaliser **par l'entreprise**

> **8 jours** avant sur emplacement gratuit > **2 jours** avant sur emplacement réglementé (payant, zone bleue)

Sans arrêté (Feuille de stationnement pour secteur payant et accès réglementé à l'hyper centre)

Nombre de véhicule(s) : Immatriculation(s) :

Occupation du domaine public :

Sur chaussée

Sur stationnement

Sur trottoir

échafaudage :

Longueur :

Largeur :

Surface au sol :

Observations :

Fait à : Le : / /

Signature :

Sans annulation ou modification de la présente déclaration 48h avant le commencement des travaux, toute occupation du domaine public sera réputée effective et facturée sur la base des tarifs des droits de voirie

La pose de benne est interdite sur le domaine public